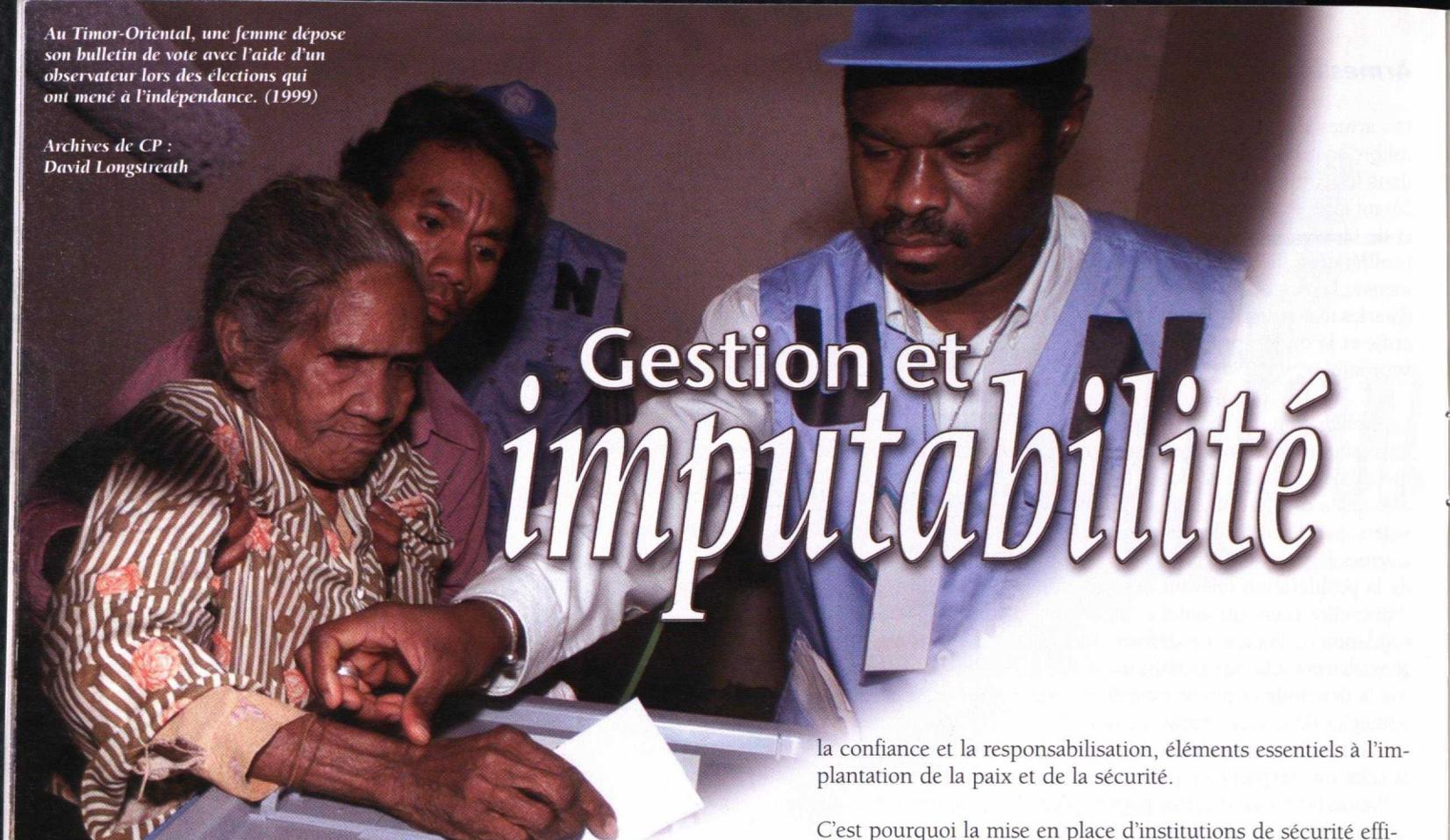


Au Timor-Oriental, une femme dépose son bulletin de vote avec l'aide d'un observateur lors des élections qui ont mené à l'indépendance. (1999)

Archives de CP :
David Longstreath



Gestion et imputabilité

la confiance et la responsabilisation, éléments essentiels à l'implantation de la paix et de la sécurité.

C'est pourquoi la mise en place d'institutions de sécurité efficaces, économiques et responsables est en passe de devenir un objectif prioritaire des opérations de soutien de la paix, car elle permet d'établir un lien important entre les interventions qui suivent immédiatement la fin d'une crise et les efforts de consolidation de la paix et de développement à plus long terme. Les activités de réforme du secteur de la sécurité peuvent prendre diverses formes, depuis la formation aux droits de la personne et aux relations communautaires jusqu'au déploiement d'experts dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Le Canada reconnaît la nécessité d'une approche intégrée pour s'attaquer aux problèmes communs que doivent affronter les institutions de sécurité, et contribuer par là à la sécurité des personnes et à la responsabilisation des gouvernements.

Cour pénale internationale

C'est souvent contre les civils que se commettent les violations les plus graves du droit international humanitaire. Non seulement ces atrocités imposent-elles un coût élevé en termes de pertes de vie et de traumatismes physiques ou psychiques, mais, si on ne poursuit pas les coupables, on risque de compromettre la légitimité et l'efficacité du système international. La création de la Cour pénale internationale (CPI) nous permettra de remplacer la culture d'impunité qui règne actuellement à l'échelle internationale par une culture fondée sur l'imputabilité des individus.

En collaboration avec diverses organisations non gouvernementales (ONG) et avec des gouvernements qui partagent ses vues, le Canada a joué un rôle actif dans les efforts en vue de créer la CPI. Au Canada même, le gouvernement a ratifié le Statut de la CPI le 7 juillet 2000. Sur le plan international, le Canada s'est engagé à œuvrer en vue de la ratification universelle du Statut afin que la CPI puisse exercer la juridiction la plus large possible. Cette stratégie comprend la collaboration avec d'autres membres de la communauté internationale en vue de fournir à d'autres gouvernements l'assistance technique dont ils ont besoin pour appliquer le Statut de la Cour chez eux.

Réforme du secteur de la sécurité

Dans bon nombre de pays, les institutions de sécurité chargées de protéger le public constituent elles-mêmes une grave menace pour la sécurité humaine. Il n'est pas rare que des forces armées et policières autoritaires, indisciplinées ou corrompues soient au nombre des pires violateurs des droits de la personne. La réforme du secteur de la sécurité, qui s'étend à des institutions telles que le système judiciaire, les services correctionnels et les commissions civiles de surveillance, peut contribuer à instaurer

Corruption et transparence

La corruption menace la sécurité humaine parce qu'elle affaiblit les moyens dont l'État dispose pour s'acquitter de sa principale fonction, qui est d'assurer la sécurité de ses citoyens. Dans les cas les plus graves, elle peut même déclencher directement un conflit. La corruption, qui consiste essentiellement à exploiter les institutions publiques à des fins personnelles, a des conséquences à la fois économiques et politiques.

La lutte contre la corruption doit se fonder sur l'engagement des gouvernements envers la transparence et la responsabilisation. Les efforts déployés à l'échelle internationale pour combattre la corruption visent surtout l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre des grandes conventions consacrées à cette question. À l'ONU, le Canada a coparrainé la Déclaration sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales de 1996. Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il a ratifié en 1998 la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. À